

L'imposition du patrimoine et de son rendement: faut-il en ajouter une couche ?

*Christian VALENDUC
Université de Namur (Cerpe) et UC Louvain*

Imposition du patrimoine et de son rendement

Faut-il en rajouter une couche ?

- Taxation actuelle du patrimoine
- Taxation du patrimoine, efficacité et équité
- Opportunité d'une taxation annuelle des (grandes) fortunes

Quelques éléments statistiques et conceptuels

Taxation actuelle du patrimoine

- Différentes formes d'imposition
 - Taxation de l'acquisition: droits d'enregistrement
 - Détaxation de l'acquisition: réduction d'impôt sur l'épargne pension, l'assurance-vie, les emprunts hypothécaires
 - Taxation de la détention (taxe sur les comptes-titres, impôt foncier, taxation du patrimoine)
 - Taxation des successions et donations
 - Taxation du rendement
 - Taxation des revenus
 - Taxation des plus-values (et détaxation des moins-values)
- Qu'en est-il en Belgique ?

Imposition du patrimoine

A propos de la taxation (hors droits de succession)

- Patrimoine immobilier

- Taxation élevée de l'acquisition
- Taxation de la détention par l'impôt foncier
 - Mais sur base des valeurs locatives de 1975 indexées sur IPC depuis 1991..
- Taxation faible des revenus
- Taxation des plus-values pratiquement inexistante

- Patrimoine financier

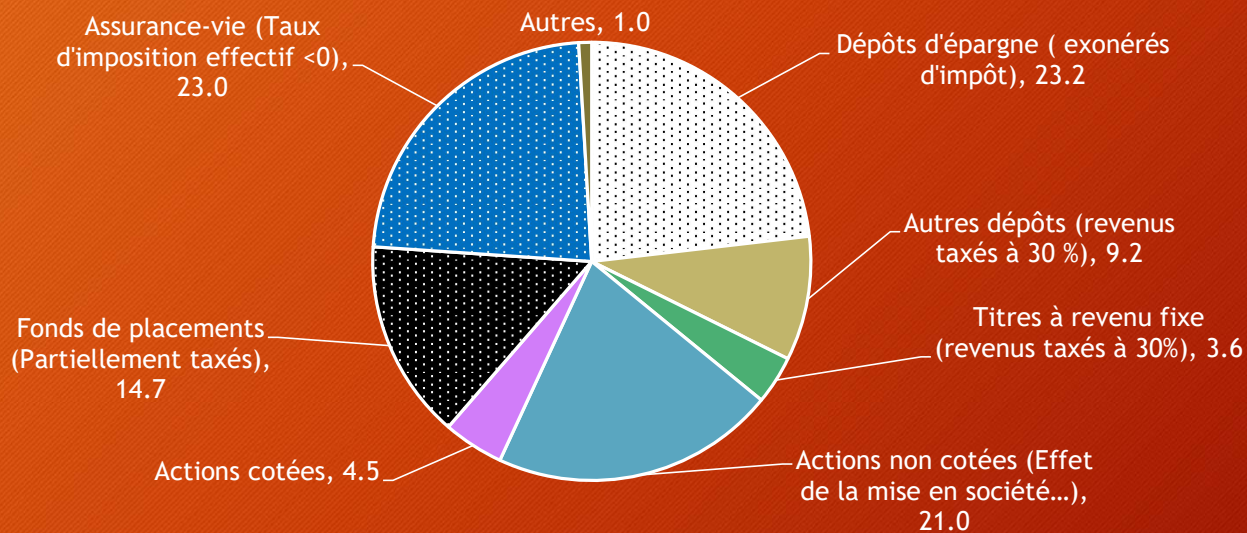
- Faible taxation de l'acquisition
- Détaxation nette de l'épargne à long terme (assurance-vie, fonds de pension)
- Pas de taxation de la détention
- Taxation des revenus à 30% (hors compte d'épargne) mais pas de taxation des plus-values
- Quid des produits financiers qui transforment des revenus en plus-values ?

Taxation très différenciée selon le type d'actif patrimonial

Imposition du patrimoine

Et les modalités de taxation ont un impact..

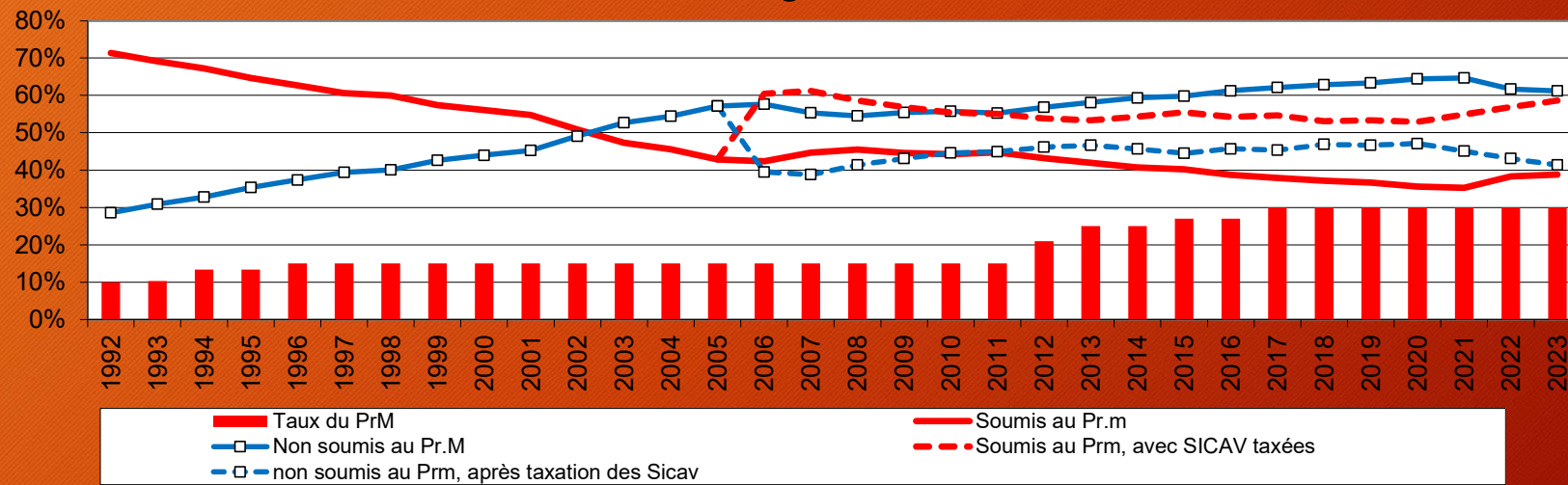
L'impôt et la structure du patrimoine financier (en % du total)



Imposition du patrimoine

Et les modalités de taxation ont un impact..

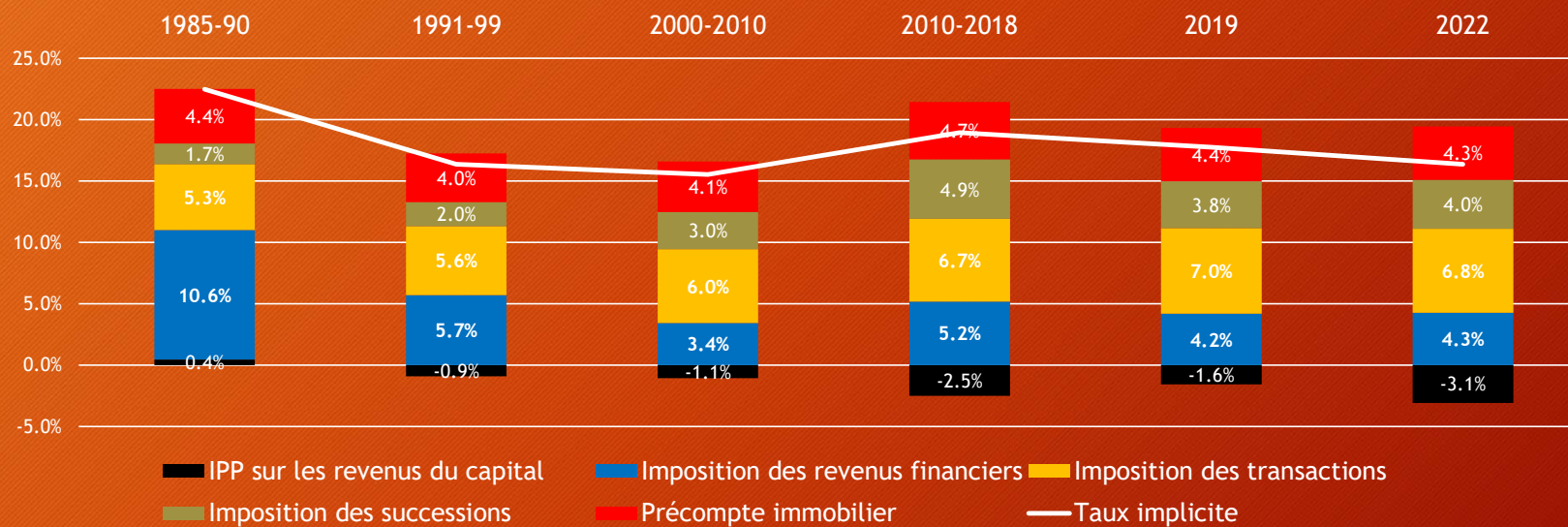
Actifs financiers détenus par les particuliers selon le régime fiscal



Imposition du patrimoine

A propos de la taxation

Décomposition du taux d'imposition implicite du patrimoine (en % des revenus)



Taxation du patrimoine, efficacité et équité

Taxation du rendement du patrimoine

- Efficacité
 - Atkinson et Stiglitz (1976): taxer le rendement du capital est inefficace
 - Ceci ne vaut que dans des circonstances très particulières
 - Ne vaut pas pour ce qui excède le rendement normal du capital (Excess return)
 - Suppose que tout patrimoine vient des revenus du travail est affecté à la consommation sur le cycle de vie
 - Possibilités accrues de taxer sur base de la résidence (versus source), ce qui réduit le report de l'incidence économique sur les facteurs fixes (travail)
 - Requalification des revenus du travail en revenu du capital
 - « *We are not in an economy in which all agents are born without wealth, earn income only through labor, save only for life-cycle purposes and earn only a normal rate of return on their saving* » (Hebous e.a, IMF, 2024)
 - L'objectif « cycle de vie » peut être rencontré par des exemptions plus limitées (épargne-pension)

Taxation du patrimoine, efficacité et équité

Taxation du rendement du patrimoine

- Efficacité (suite)
 - Quid des réactions comportementales ?
 - Moindre accumulation de capital (élasticité autour de -1)
 - Evasion fiscale mais effet de la généralisation de l'échange automatique d'information
 - Peu de résultats empiriques sur l'ampleur des changements de résidence
 - Nécessité de traiter de la même manière tout rendement du capital (En l'absence d'effets externes, une imposition uniforme est plus efficace)
- Equité horizontale
 - Tout rendement du capital (revenu ou plus-value, réalisée ou non), doit être axé comme les autres revenus (Comprehensive income tax, SHS)
 - Si on considère le revenu sur la vie entière, taxation identique à revenu « lifetime » identique, ce qui justifie de choisir la consommation comme base imposable
- Equité verticale
 - Les évolutions récentes en matière d'inégalité des revenus justifient une taxation correcte des revenus du capital, quoique les hausses soient moins prononcées en Belgique qu'ailleurs

Taxation du patrimoine, efficacité et équité

Taxation du rendement du patrimoine

- Arguments en faveur d'une taxation généralisée des plus-values
 - La non-taxation est problématique tant sur le plan de l'efficacité que sur le plan de l'équité
 - Requalifications fréquentes des revenus du patrimoine en plus-values
 - La non-taxation facilite l'évasion fiscale
 - *Lock-in effect*: mauvaise allocation de l'épargne
- Quelle est la portée des inconvénients ?
 - Pour la plupart des actifs, la valorisation ne pose pas de problème
 - Les problèmes de liquidité (en cas de taxation des plus-values non réalisées) ne concernent pas tous les détenteurs de patrimoine

Taxation du patrimoine, efficacité et équité

Quid d'un impôt sur le patrimoine ?

- Une imposition proportionnelle du patrimoine est régressive en fonction du rendement, donc taxe moins la rente que le rendement normal du capital
- Résultat identique lorsque la progressivité se fait en fonction du patrimoine, avec la réserve que globalement le taux de rendement est croissant avec le patrimoine
- Sous-taxation en cas de rendement fluctuant (risque) par rapport à une imposition du rendement

Taxation du patrimoine, efficacité et équité

Quid des « super-riches »?

- Application plus limitée, donc plus simple
- Moindre impact sur l'activité entrepreneuriale et l'innovation
- Permet de toucher les cas où l'accumulation du patrimoine confère un pouvoir de décision et des recherches de rentes

Taxation du patrimoine, efficacité et équité

Quid des droits de succession ?

- Efficacité
 - Taxation de l'héritage > taxation de la succession
 - « lump sums »: les effets revenus dominant les effets de substitution
- Équité
 - Une part importante de la fortune est héritée, donc impact significatif de réduction des inégalités par la taxation des héritages
 - Taxation de l'héritage > taxation de la succession

Une taxe sur (grandes) fortunes en plus ?

- Les modalités actuelles d'imposition du rendement du patrimoine ne sont ni efficaces, ni équitables
 - L'imposition différenciée selon le type d'actifs va à l'encontre de l'efficacité et de l'équité horizontale
 - Deux problèmes majeurs
 - Absence d'imposition des plus-values
 - Valorisation du rendement de l'immobilier
 - L'imposition n'est jamais progressive
- Constats similaires sur droits de succession (taxe sur l'héritage)
 - Quelle justification de lien avec le lien de parenté ?
 - Trop forte progression de taux dans le bas de l'échelle et seuil trop bas (effet de l'absence d'indexation)
 - Base non exhaustive
- Globalement, poids trop élevé de l'imposition des transactions
- « *Lose lose* »..

Une taxe sur (grandes) fortunes en plus ?

- Réformer les impôts existants...
 - Imposition uniforme des revenus de l'épargne avec une exonération à la base indépendante des choix de placements (CSF, 2014)
 - Donc introduire une taxation des plus-values
 - Remplacer la non-taxation des plus-values et le patrimoine privé par « taxation sauf si... »
 - Rejoint les nombreuses recommandations OCDE, FMI , CE
 - Pour les droits de succession: base imposable exhaustive, progressivité revue, suppression de la différenciation en fonction du lien de parenté
 - Réformes *win-win* sur l'arbitrage efficacité-équité
- ... ou laisser le « lose-lose » et en remettre une couche ?
 - Les avantages spécifiques d'un impôt sur la fortune sont-ils plus importants que l'impact de la mauvaise taxation actuelle du rendement du patrimoine et de sa transmission ?
 - Le fait qu'on ne fait pas des réformes win-win s'explique par le manque d'acceptabilité politique
 - Même problème pour un impôt sur les grandes fortunes ?